

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2023

mis en ligne le 27/07/2023

CM20230724-24

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Tarification de la Maison des associations et du bénévolat à compter du 4 septembre 2023

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

Afin de faciliter les démarches des associations et de créer une porte d'entrée unique pour le monde associatif thononais, la Ville de Thonon-les-Bains a souhaité mettre en place une Maison des associations et du bénévolat.

En complément du règlement intérieur, une tarification spécifique est proposée.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs de la Maison des associations et du bénévolat comme suit (prix en Euros) :



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPLI, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

UTILISATEUR		SALLE DE SPECTACLE		BUREAU PARTAGE		AUTRES SALLES	
		9h/19h	19h/22h	9h/19h	19h/22h	9h/19h	19h/22h
ASSOCIATIONS THONONNAISES ADHÉRENTES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DU BÉNÉVOLAT	utilisation hebdomadaire *	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Moins de 3h	60	72	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Moins de 6h	120	144	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Plus de 6h	210	240	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
AUTRES ASSOCIATIONS ET ASSOCIATIONS THONONNAISES NON ADHÉRENTES À LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DU BÉNÉVOLAT	utilisation hebdomadaire *	10 Euros /heure	12 Euros /heure	10 Euros /heure	12 Euros /heure	10 Euros /heure	12 Euros /heure
	Moins de 3h	120	144	20	20	21	30
	Moins de 6h	240	261	50	50	51	60
	Plus de 6h	372	414	90	90	72	81
ACTIVITÉS COMMERCIALES	utilisation hebdomadaire *	20 Euros /heure	25 Euros /heure	20 Euros /heure	25 Euros /heure	20 Euros /heure	25 Euros /heure
	Moins de 3h	438	492	40	40	45	51
	Moins de 6h	690	750	80	80	51	60
	Plus de 6h	798	861	120	120	111	120

le régisseur dans la salle de spectacle est facturé 45 euros de l'heure

* utilisation hebdomadaire : créneaux réguliers intégrés au planning annuel des réservations

Ces tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises.

Conditions générales :

- Norme de sécurité d'occupation : Une personne par m² moins les surfaces occupées ;
- Location de plusieurs jours consécutifs : Étude particulière ;
- Pour une location sur deux plages horaires, c'est le tarif le plus cher qui s'appliquera ;
- Tout dépassement d'horaire sera facturé en supplément ;
- Lorsqu'une salle est mise à disposition gratuitement, tout droit d'entrée payant est interdit ;
- Une salle gratuite par association Thononaise pour assemblée générale statutaire annuelle sur l'ensemble des salles municipales de Thonon-les-Bains ;
- Une salle gratuite par école de Thonon-les-Bains sauf pour loto et vide grenier ;
- Gratuité pour les organismes publics, les collectivités locales, les associations caritatives et paramunicipales sauf pour loto et vide grenier.

Fournir dans tous les cas :

- Une attestation de responsabilité civile (R.C.) ;
- Une caution de 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.